

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 31 janvier 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **31 janvier 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **24 janvier 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO – MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MAXANT (Marbache)
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE à M. FELICANI MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. TRANCHINA
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD à MME HENRY (Custines)
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHREIBER
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BECKER
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°04 – DB du 31/01/2019

Rapporteur : M. HUET

**Marché d'exploitation de transport du réseau Le Sit
Avenants de prolongation**

Le Bassin de Pompey et le Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy mènent actuellement une procédure conjointe de renouvellement du contrat de transport urbain de leur réseau respectif. Le Conseil Communautaire s'est notamment prononcé sur le choix du mode de gestion lors de la séance du 12 avril 2018.

Le futur contrat prendra la forme d'une délégation de service public qui implique un processus précis de sélection des candidats et de choix du futur délégataire. Ce processus a débuté administrativement le 26 avril dernier par le lancement de la consultation et la sélection des candidatures reçues le 6 juin 2018 pour retenir celles amenées à déposer une offre.

Considérant que l'intégration tarifaire et la coordination des offres sont désormais structurantes à de nombreux égards en matière de mobilité, et pour prendre en

compte les évolutions à venir du réseau Stan, le groupement d'autorités concédantes a été contraint d'attendre les résultats de la procédure de passation de la délégation de service public des mobilités urbaines poursuivie par la Métropole du Grand Nancy.

Il s'agit notamment d'harmoniser les dispositifs contractuels à l'échelle du Bassin de vie nancéien pour être en capacité d'intégrer avec souplesse la complexité d'une organisation imbriquant les différents réseaux et opérateurs.

Le calendrier recalé de la procédure ne permet pas le renouvellement du marché à l'issue du contrat actuel dont l'échéance est fixée au 28 février 2019.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service public, il vous est proposé de prolonger le marché actuel jusqu'au 31 juillet 2019 et ainsi disposer du temps nécessaire au processus de renouvellement du contrat.

La prolongation des services du 1^{er} mars au 31 juillet 2019 se traduit par une augmentation de :

- 698 910,56 € HT du montant du marché sur le lot 1 (lignes régulières).
L'évolution cumulée du marché représente une augmentation de 10,14 % pour l'avenant 8 au lot 1.
- 84 944,00 € HT du montant du marché sur le lot 2 (transport à la demande).
L'évolution cumulée du marché représente une augmentation de 8,15% pour l'avenant 3 au lot 2

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission « Mobilités et transports » du 10 décembre 2018,
- Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17 janvier 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes des avenants de prolongation : avenant 8 au lot 1 et avenant 3 au lot 2.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les présents avenants de prolongation.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC